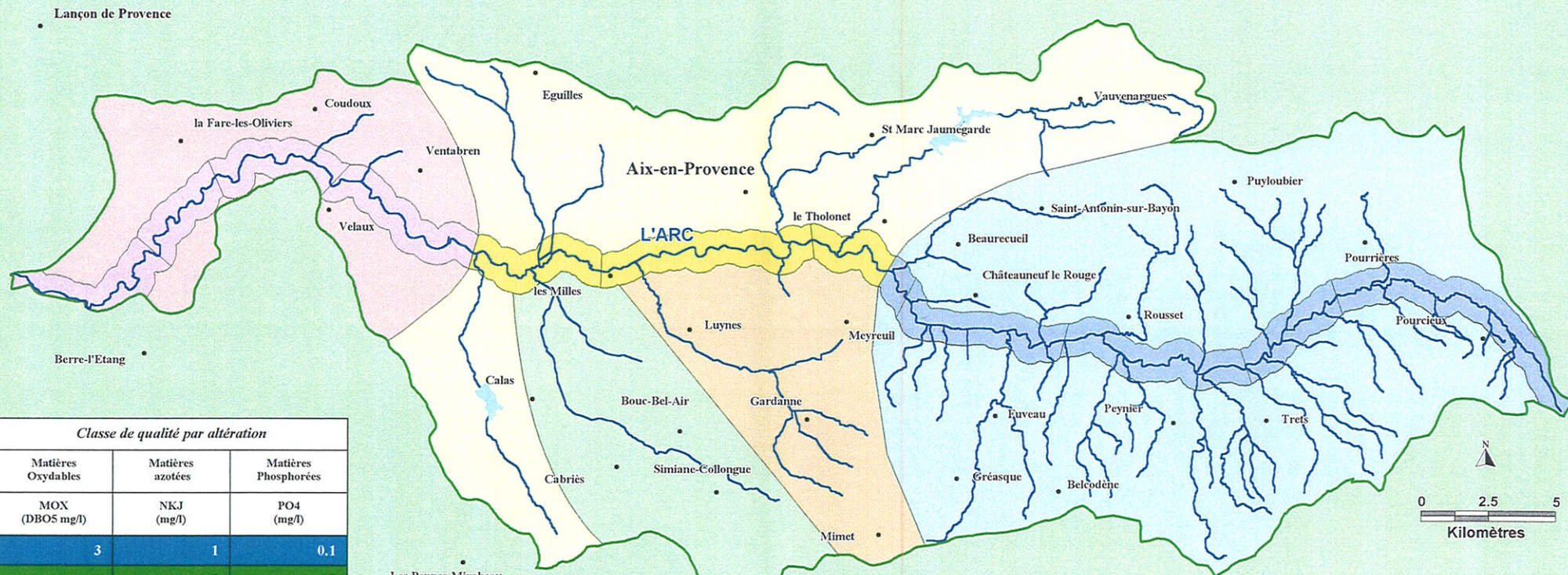


Obj 5. OBJECTIFS DE QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE
PLANCHE 2 : Qualification des objectifs de qualité.

BERRE			
ALTERATIONS PRINCIPALES	NIVEAU ACTUEL	NIVEAU OBJECTIF SAGE (débits moyens)	ECART DE CLASSES
Matières Oxydables (M.Oxy)	Yellow	Blue	2
Azote (N)	Red	Blue	4
Phosphore (P)	Red	Green	3

ST PONS			
ALTERATIONS PRINCIPALES	NIVEAU ACTUEL	NIVEAU OBJECTIF SAGE (débits moyens)	ECART DE CLASSES
Matières Oxydables (M.Oxy)	Red	Green	3
Azote (N)	Red	Yellow	2
Phosphore (P)	Red	Yellow	2

ROUSSET			
ALTERATIONS PRINCIPALES	NIVEAU ACTUEL	NIVEAU OBJECTIF SAGE (débits moyens)	ECART DE CLASSES
Matières Oxydables (M.Oxy)	Red	Green	3
Azote (N)	Red	Green	3
Phosphore (P)	Red	Orange	1



Classe de qualité par altération		
Matières Oxydables	Matières azotées	Matières Phosphorées
MOX (DBOS mg/l)	NKJ (mg/l)	PO4 (mg/l)
3	1	0.1
6	2	0.5
10	4	1
25	10	2

Eléments issus du SEO-EAU (1999)

Objectif relatif au matières phosphorées (PO4) (débits de référence : modules)	
Niveau objectif SAGE à l'arrivée à Berre	Niveau ciblé au SDAGE
0.9 mg / l	0.2 mg / l



Source : SCP - © IGN - BD CARTO © - SEQ-EAU 1999.
Carte réalisée au Service Développement - FB.
Société du Canal de Provence et D'Aménagement de la Région Provençale
Mars 2000 - REPRODUCTION INTERDITE.

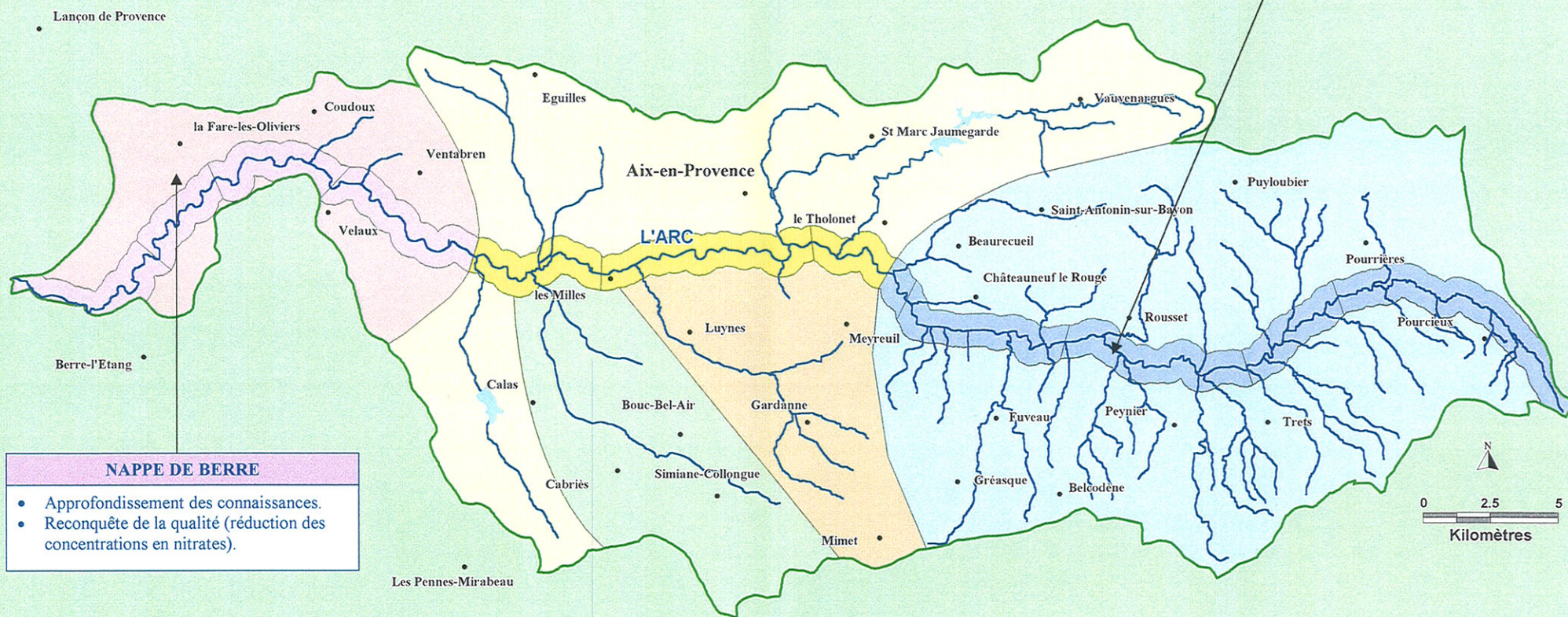
Obj 6. OBJECTIFS DE QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES

Objectif général

- Prise en compte de la fonction de transfert de la nappe de l'Arc. (Vecteur potentiel de pollution)

NAPPES PROFONDES DE LA HAUTE VALLÉE

- Affirmation du caractère patrimonial de la nappe du Jurassique.
- Approfondissement des connaissances subordonné à la décision d'utilisation de la ressource pour le soutien d'étiage.



NAPPE DE BERRE

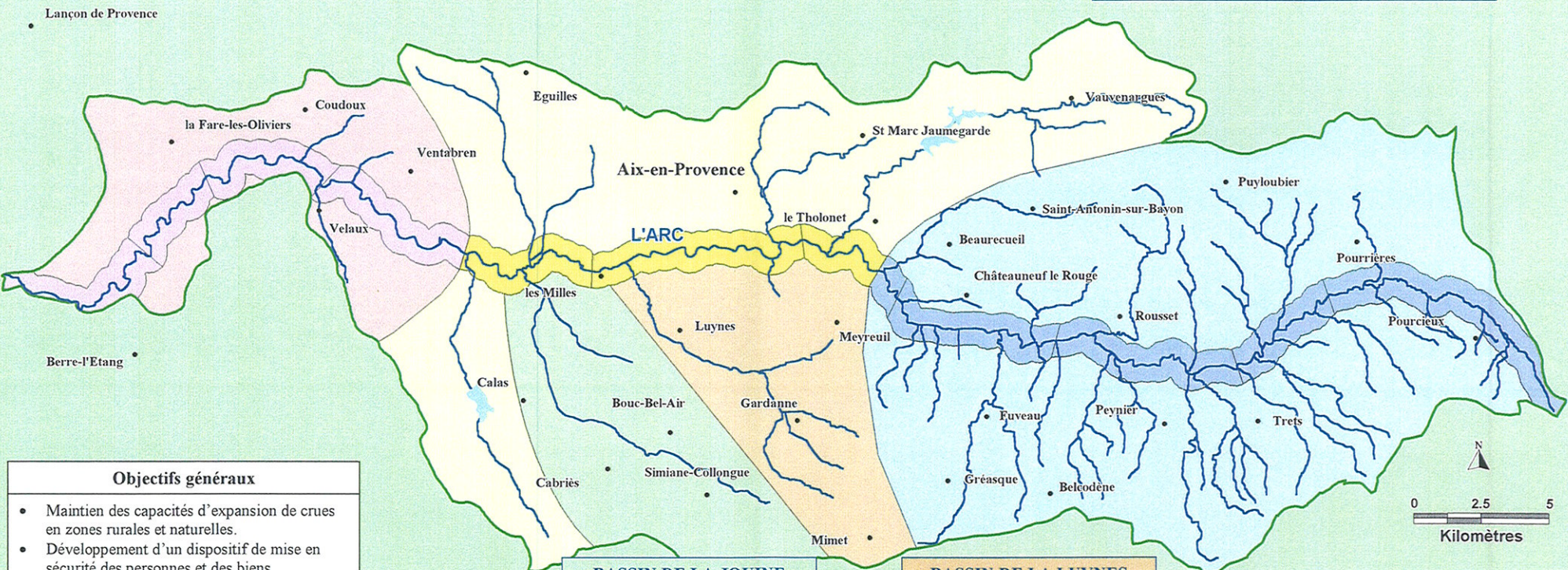
- Approfondissement des connaissances.
- Reconquête de la qualité (réduction des concentrations en nitrates).

Obj 7. OBJECTIFS POUR LA MAÎTRISE DU RISQUE CRUE - INONDATION

- BASSE VALLÉE**
- Protection de l'agglomération de Berre.
 - Non-aggravation à l'aval

- PAYS D'AIX**
- Protection de l'agglomération aixoise.
 - Ne pas créer de risques nouveaux.

- HAUTE VALLÉE**
- Ralentissement de la propagation des crues.
 - Non-aggravation à l'aval.
 - Non-aggravation des situations locales (hors aménagements spécifiques).



- Objectifs généraux**
- Maintien des capacités d'expansion de crues en zones rurales et naturelles.
 - Développement d'un dispositif de mise en sécurité des personnes et des biens.
 - Maîtrise des effets de l'imperméabilisation au niveau du bassin versant.
 - Affirmer la période de retour décennale connue comme niveau de protection des zones urbaines et périurbaines.
 - Non aggravation des situations au niveau du lit des cours d'eau.

- BASSIN DE LA JOUINE**
- Protection des zones urbaines & périurbaines.
 - Résorption des risques urbains.
 - Non-aggravation à l'aval.
 - Ne pas créer de risques nouveaux.

- BASSIN DE LA LUYNE**
- Protection des zones urbaines & périurbaines.
 - Résorption des risques urbains.
 - Non-aggravation à l'aval.
 - Ne pas créer de risques nouveaux.



ACTIONS GENERALES

- Mettre en œuvre des réflexions ciblées d'aménagement hydraulique par sous-bassin définissant les zones prioritaires à protéger, ainsi que les niveaux de protection associés et les moyens à mobiliser pour satisfaire à ces objectifs.
- Compenser les effets des imperméabilisations futures par la mise en œuvre de moyens de rétention appropriés (cf. texte SAGE).
- Envisager une démarche commune d'aménagement et de gestion entre les acteurs de la gestion de l'eau et ceux de l'aménagement forestier (mesures d'entretien concertées, recherche de sites de retenues à usages multiples).
- Réfléchir à l'opportunité de mettre en œuvre une structure d'appui aux collectivités relativement au contrôle et à la gestion des systèmes d'assainissement non collectif.
- Lancer une réflexion prospective sur la gestion des boues d'épandage et des déchets agricoles.
- Développer au plan d'animation et de communication lié à l'aménagement et la gestion des eaux.
- Favoriser le développement des usages, respectueux des conditions des cours d'eau.

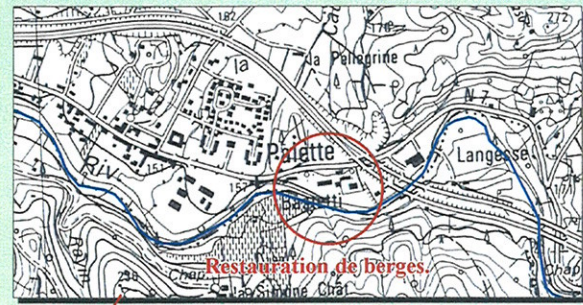


Affirmer et maintenir le rôle stratégique des champs d'expansion de crue du bassin versant.
(Cf. carte Act 5.)

Act 2. ACTIONS POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

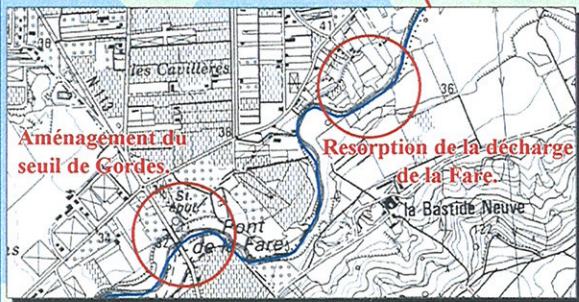
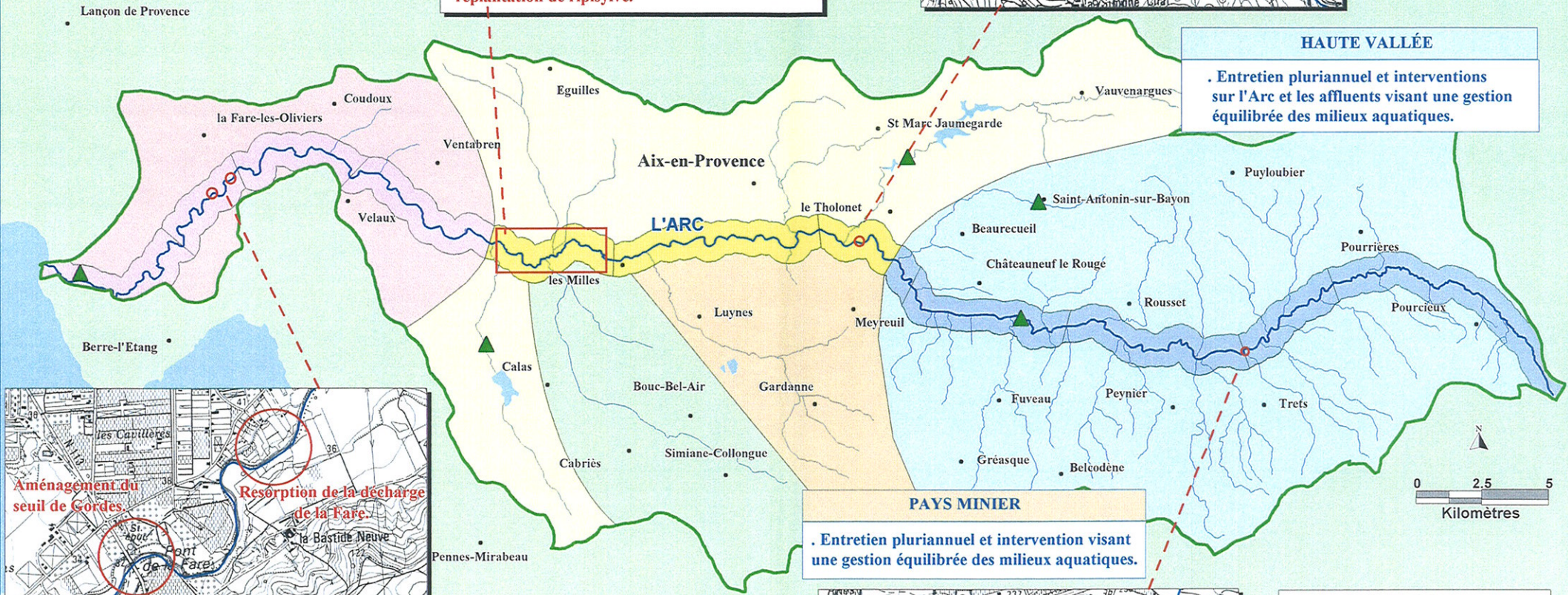
BASSE VALLÉE
 . Entretien pluriannuel et interventions sur l'Arc visant une gestion équilibrée des milieux aquatiques.

PAYS D'AIX
 . Entretien pluriannuel et interventions sur l'Arc et les affluents visant une gestion équilibrée des milieux aquatiques.



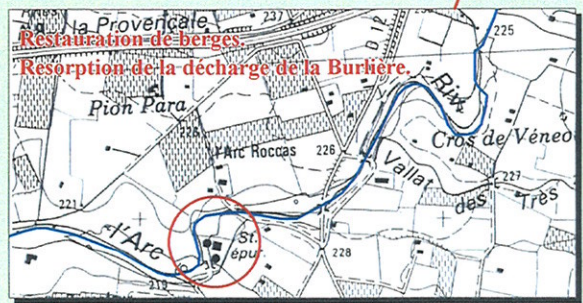
Restauration de berges et suppression de remblais, replantation de ripisylve.

HAUTE VALLÉE
 . Entretien pluriannuel et interventions sur l'Arc et les affluents visant une gestion équilibrée des milieux aquatiques.



PAYS MINIER
 . Entretien pluriannuel et intervention visant une gestion équilibrée des milieux aquatiques.

BASSIN DE LA JOUINE
 . Entretien pluriannuel et intervention visant une gestion équilibrée des milieux aquatiques.



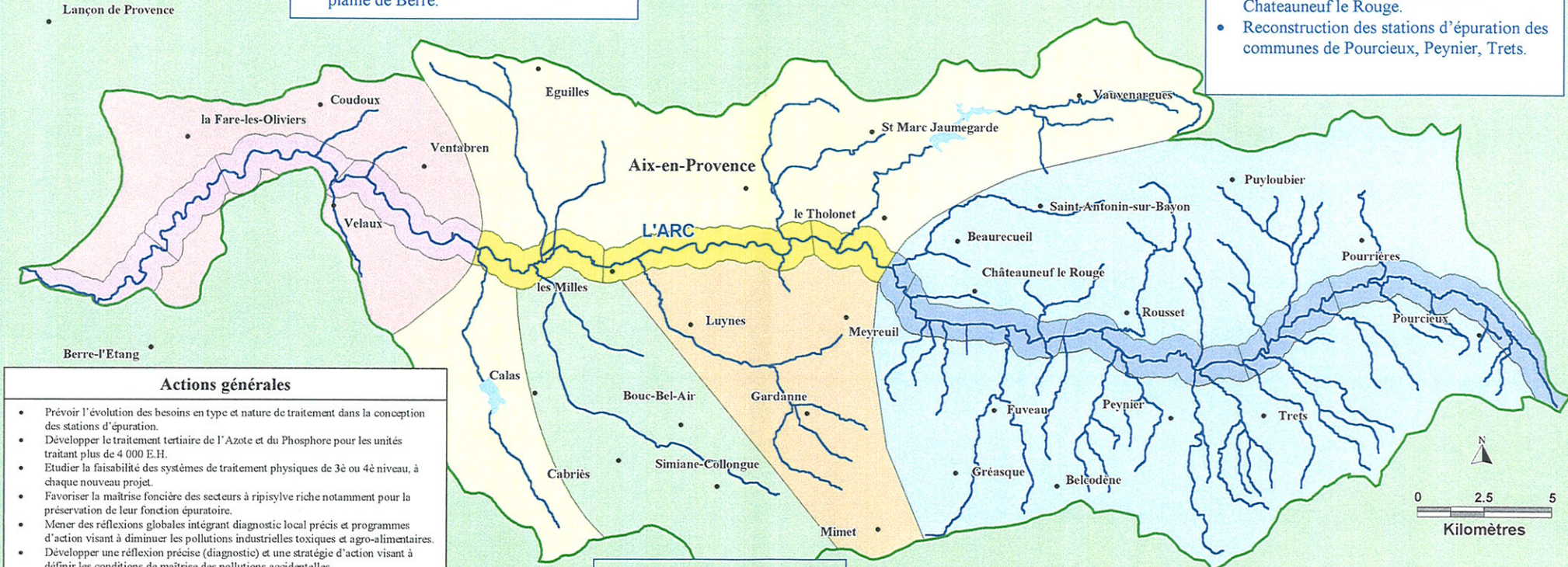
Actions générales
 . Définir les conditions d'accès aux milieux remarquables.
 . Affirmer la préservation des espaces naturels patrimoniaux et assurer une vigilance collective accrue. (Notamment les sites prioritaires suivants : ▲)

Act 3. ACTIONS POUR LA GESTION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE

- BASSE VALLÉE**
- Réaliser les schémas d'assainissement de Coudoux, La Fare les Oliviers.
 - Développer une réflexion concernant la reconquête de la qualité de la nappe de la plaine de Berre.

- PAYS D'AIX**
- Réaliser les schémas d'assainissement de Eguilles et Ventabren.
 - Reconstruction des stations d'épuration des Milles et de la Tuilerie.

- HAUTE VALLÉE**
- Réaliser les schémas d'assainissement des communes de Puylobier, Trets et Chateaneuf le Rouge.
 - Reconstruction des stations d'épuration des communes de Pourcieux, Peynier, Trets.



- Actions générales**
- Prévoir l'évolution des besoins en type et nature de traitement dans la conception des stations d'épuration.
 - Développer le traitement tertiaire de l'Azote et du Phosphore pour les unités traitant plus de 4 000 E.H.
 - Etudier la faisabilité des systèmes de traitement physiques de 3è ou 4è niveau, à chaque nouveau projet.
 - Favoriser la maîtrise foncière des secteurs à ripisylve riche notamment pour la préservation de leur fonction épuratoire.
 - Mener des réflexions globales intégrant diagnostic local précis et programmes d'action visant à diminuer les pollutions industrielles toxiques et agro-alimentaires.
 - Développer une réflexion précise (diagnostic) et une stratégie d'action visant à définir les conditions de maîtrise des pollutions accidentelles.
 - Réfléchir à l'opportunité de mettre en place une structure d'appui aux collectivités concernant le contrôle et la gestion des systèmes d'assainissement non collectif.
 - Développer un schéma prospectif concernant la gestion des boues d'épuration et des déchets agro-alimentaire.
 - Développer une étude recherche permettant d'orienter de manière réaliste la décision en matière de traitement des pollutions en eaux pluviales dans les conditions méditerranéennes du bassin de l'Arc ; développer une politique et un programme d'intervention sur la base de ces éléments.
 - Exercer une vigilance accrue pour la protection des secteurs remarquable et patrimoniaux de la ressource en eau du bassin. (Gd Torrent, Cause, Bayon, Sagnas, Chapelle St Jean, Barrage Romain, Nappe Jurassique).
 - Mettre en place le suivi de qualité (extension spatiale et temporelle).

- BASSIN DE LA JOUINE**
- Reconstruire la Station d'Épuration de Cabries.
 - Mettre à niveau le traitement tertiaire sur l'Azote et Phosphore pour la Station de Bouc-Bel-Air / Simiane.

- PAYS MINIER**
- Réaliser le schéma d'assainissement de Mimet.

